

soleil de sa route ordinaire que de détourner ce Romain du sentier de la justice et de la vertu. » Quand il se fut vaincu de la vérité du fait énoncé dans la lettre, il fit punir le traître du dernier supplice; et, pour témoigner au général ennemi sa reconnaissance, il lui renvoya tous les prisonniers romains sans rançon. Le magnanime consul, ne voulant point accepter une récompense pour n'avoir pas commis un crime, ne refusa point les prisonniers romains, mais renvoya un pareil nombre de prisonniers tarentins et samnites¹.

Du reste, Fabricius n'avait fait que son devoir en refusant les offres d'un scélérat; ce qu'il y a de louable dans sa conduite, c'est l'avertissement qu'il donna sur-le-champ à Pyrrhus.

Justice et humanité.

Pendant une guerre que se faisaient l'Angleterre et l'Espagne², un navire anglais, richement chargé, essuya, dans le golfe de la Jamaïque³, une tempête furieuse qui l'obligea d'entrer dans le port de la Havane⁴ pour sauver sa cargaison et son équipage. Le capitaine anglais, conduit devant le gouverneur, lui raconta comment il s'était vu forcé d'aborder dans un port ennemi. « Je viens, lui dit-il, vous livrer mon vaisseau, mes matelots, mes soldats et moi-même; je ne vous demande que la vie pour mon équipage. — Non, monsieur, répondit le généreux espagnol, je ne vous traiterai pas ainsi. Si nous vous avions pris en pleine mer ou sur nos côtes, dans un combat, votre vaisseau serait de bonne prise et vous seriez nos prisonniers; mais, lorsque vous êtes battus de la tempête, et que vous vous réfugiez dans ce port, j'oublie et je dois oublier que ma nation est en guerre avec la vôtre. Nous ne voyons en vous que des hommes : l'humanité nous oblige à vous donner des secours gratuits. Déchargez donc en assurance votre vaisseau; radoubez-le;

1. C'étaient des peuples d'Italie, alliés de Pyrrhus.

2. En 1766.

3. Ile appartenant aux Anglais.

4. La Havane est une grande et belle ville, capitale de l'île de Cuba, en Amérique, qui appartient à l'Espagne. Cuba est la principale des Grandes-Antilles.

vous partirez ensuite, et je vous donnerai un sauf-conduit jusqu'à ce que vous soyez au delà des Bermudes¹. »

La conduite de Lapérouse², célèbre marin français, ne fut pas moins honorable. Le gouvernement l'avait chargé d'attaquer et de détruire les établissements des Anglais dans la baie d'Hudson³. Après une traversée longue et périlleuse, Lapérouse parvint au terme de sa navigation; il prit et détruisit les forts anglais. La conduite qu'il tint ne fit pas moins d'honneur à son humanité qu'à son courage. Les ordres qu'il devait exécuter étaient rigoureux : il s'y conforma avec toute l'obéissance d'un marin; mais, une fois l'ennemi vaincu et ses devoirs de soldat remplis, il songea à remplir ceux de l'humanité. Les Anglais s'étaient enfoncés dans les bois; leurs forts étaient détruits. Qu'allaient devenir ces malheureux, exposés d'un côté à périr de faim, de l'autre à tomber entre les mains des sauvages? Lapérouse, avant de repartir, déposa pour eux sur le rivage des armes et des vivres.

§ II. PROBITÉ.

La probité peut suppléer à beaucoup d'autres qualités; mais, sans elle, aucune qualité n'a de valeur. Il ne faut jamais se fier à ceux qui manquent de probité, quelques talents qu'ils puissent avoir. (Paroles de Washington.)

La probité est une vertu si délicate et si scrupuleuse, qu'elle s'effarouche de l'ombre même d'un soupçon. (B.)

On loue et on doit louer les actes de probité où l'on sent un principe de vertu, un effort de l'âme. Un homme pauvre remet un dépôt dont il avait seul le secret : il n'a fait que son devoir, puisque le contraire serait un crime; cependant son action lui fait honneur et doit lui en faire. On juge que celui qui ne fait pas de mal, dans certaines circonstances, est capable de faire le bien; dans un acte de simple probité, c'est la vertu qu'on loue. (Cours de morale.)

1. Groupe d'îles de l'Océan Atlantique, au N. E. des Antilles, appartenant à l'Angleterre.

2. Né à Alby; chargé, en 1785, par Louis XVI, d'un voyage de découvertes; depuis 1788 on a ignoré ce qu'il était devenu; on a acquis plus tard la certi-

tude qu'il avait péri avec tous ses compagnons dans un naufrage.

3. Vaste golfe dans l'Amérique septentrionale, communiquant avec l'Océan glacial arctique par des passages dont les limites sont peu connues.

Aristide.

[490 av. J. C.]

Après la fameuse bataille de Marathon¹, Aristide fut laissé seul avec un petit nombre d'hommes pour garder les prisonniers et le butin, et ce grand homme justifia la bonne opinion qu'on avait de son intégrité. L'or et l'argent étaient semés çà et là dans le camp ennemi; les tentes des chefs ennemis et les vaisseaux qu'on avait pris étaient pleins d'habits précieux et de meubles magnifiques: non-seulement il ne fut pas tenté de toucher à ces monceaux de richesses, mais il empêcha tous les autres d'y toucher.

Ce fait n'a rien de louable; Aristide n'a fait dans cette occasion que ce qu'exigeait la probité la plus vulgaire, mais voici un trait vraiment remarquable.

Plus tard ce même Aristide fut choisi, par tous les peuples de la Grèce, pour administrer leurs finances et veiller sur le trésor commun. Pour exercer des fonctions si importantes, il n'accepta aucun salaire, et mourut si pauvre, que la république dut se charger de faire ses funérailles et de doter ses filles.

Saint Éloi².

Dans le temps qu'Éloi n'était encore que simple orfèvre, le roi Clotaire II, informé de son habileté, le chargea de faire un fauteuil d'or enrichi de pierreries, et lui fit donner pour cet ouvrage une grande quantité d'or, que l'orfèvre ne reçut qu'après l'avoir fait peser. Il fit aussi compter les pierres précieuses qu'on lui remit. Il travailla sur le modèle qu'on lui avait donné, mais, au lieu d'un seul fauteuil, il en fit deux. Il n'en présenta d'abord qu'un à Clotaire, qui en fut très-content. Il lui présenta ensuite le second. Le prince fut surpris; et, comme il ne pouvait se persuader que ce

1. Gagnée par les Athéniens, au nombre de dix mille, contre une armée de cent mille Perses, qui avait débarqué sur leurs côtes. Marathon est aujourd'

d'hui un bourg à 31 kilomètres N. E. d'Athènes.

2. Mort en 659.

qu'on avait fourni à Éloi eût été suffisant pour faire les deux fauteuils, il fallut l'en convaincre par le poids, qui se trouva égal à celui qu'on avait donné. Le roi vit qu'il pouvait accorder toute sa confiance à un homme si probe. Telle fut l'origine de la fortune de saint Éloi, qui, comme on le sait, devint premier ministre.

Thomas Morus¹.

Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, l'un des plus grands hommes de son temps, était d'une droiture inflexible. Un des plus puissants seigneurs de la cour avait un procès considérable dont il craignait l'issue. Pour se rendre le chancelier favorable, il lui envoya en présent deux flacons de vermeil d'un très-grand prix. Morus les fit remplir d'un excellent vin, et les renvoya à ce seigneur, qui gagna sa cause parce qu'elle était juste. Ce digne magistrat était persuadé, avec raison, que tout juge qui reçoit un présent, fait les premiers pas vers l'iniquité, et que, lorsqu'on écoute celui qui veut acheter la justice, on est bien près de la vendre.

Dugas.

Lorsque M. Dugas était prévôt des marchands² à Lyon³, les boulangers vinrent lui demander la permission d'augmenter le prix du pain: il leur répondit qu'il examinerait leur demande. En se retirant ils laissèrent adroitement sur la table une bourse de deux cents louis. Ils revinrent, ne doutant point que la bourse n'eût bien plaidé leur cause. M. Dugas leur dit: « Messieurs, j'ai pesé vos raisons dans la balance de la justice, et je ne les ai point trouvées de poids. Je n'ai pas jugé qu'il fallût, par une cherté que rien ne justifie, faire souffrir le peuple. Au reste, j'ai distribué votre argent aux deux hôpitaux de cette ville: je n'ai pas

1. Mort en 1536.

2. On appelait *prevôt des marchands*, à Paris et à Lyon, le magistrat qui

remplissait les fonctions de maire de la ville.

3. Vers le milieu du XVIII^e siècle.

dû croire que vous en voulussiez faire un autre usage. J'ai compris que, puisque vous étiez en état de faire de pareilles aumônes, vous ne perdez pas, comme vous le dites, dans votre commerce. »

Wimpfen.

[Septembre 1792.]

Au commencement des guerres de la Révolution, les Autrichiens assiégeaient Thionville¹. Leur général, au nom de l'empereur, offrit à Félix Wimpfen, commandant de la place, un million s'il voulait la leur livrer : « Volontiers, dit gaieusement le brave Français, pourvu que l'acte de vente soit passé devant notaire. »

Daumesnil.

[1814.]

Le brave général Daumesnil fit, dans une circonstance semblable, une réponse à la fois aussi gaie et aussi fière. Après avoir perdu une jambe en combattant contre les Russes, cet illustre invalide avait été nommé gouverneur de Vincennes². Les souverains alliés qui envahirent la France en 1814, lui firent offrir deux millions s'il voulait leur livrer la place. Il répondit à l'envoyé : « Allez dire aux Russes que je leur rendrai Vincennes quand ils m'auront rendu ma jambe. »

L'Ostiak.

[xviii^e siècle.]

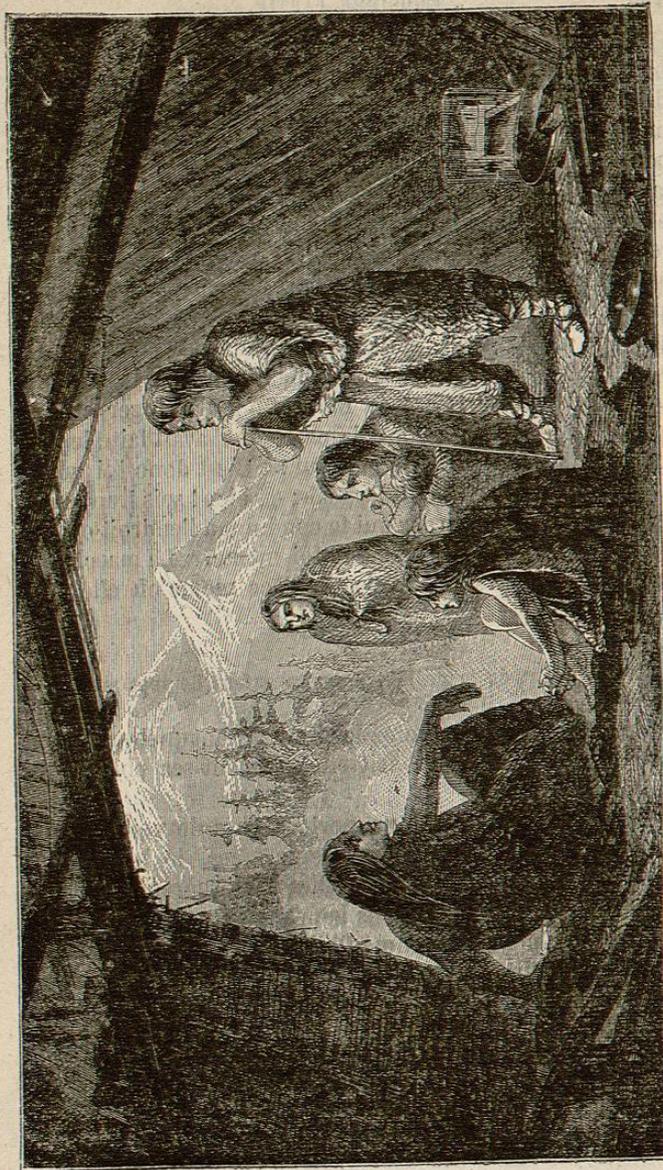
Les Ostiaks, peuple à demi sauvage du nord de la Russie, sont remarquables par leur désintéressement et leur probité. En voici un exemple. Un marchand russe allant de Tobolsk³ à Bérésoff⁴ passa la nuit dans la cabane d'un

1. Ville forte, sur la Moselle, à 24 kilomètres de Metz; les Allemands la possèdent aujourd'hui.

2. Célèbre forteresse, située à 7 kilomètres de Paris.

3. Capitale de la Sibérie ou Russie asiatique.

4. À 570 kilomètres N. de Tobolsk; chef-lieu d'une contrée affreuse et presque inhabitée, qui produit des pelletteries en assez grande quantité.



Famille d'Ostiaks.

Ostiak : le lendemain il perdit, à quelque distance, une bourse dans laquelle il y avait environ cent roubles¹. Le fils de l'homme qui avait donné l'hospitalité au Russe, allant un jour à la chasse, passa par hasard à l'endroit où cette bourse était tombée, et la vit sans la ramasser. De retour à la cabane, il se contenta de dire qu'il avait remarqué cette bourse sur le chemin, et qu'il l'y avait laissée. Son père le renvoya aussitôt sur le lieu, et lui ordonna de couvrir la bourse avec de la terre et quelques branches d'arbres, afin qu'elle pût être retrouvée à cette même place par celui à qui elle appartenait; si jamais il venait la chercher. La bourse resta dans cet endroit pendant plus de trois mois. Lorsque le Russe revint de Bérésoff, il alla loger chez le même Ostiak, et lui raconta la perte qu'il avait faite le jour même qu'il était parti de chez lui : « C'est donc toi qui as perdu une bourse ? lui dit l'Ostiak ; eh bien ! sois tranquille, je vais te donner mon fils qui te conduira à l'endroit où elle doit être, tu pourras la ramasser toi-même. » Le marchand, en effet, trouva sa bourse à la place même où elle était tombée.

Sentiment de la probité dans un enfant de sept ans.

Un bon villageois, nommé Jacques, devant quelque argent à un de ses voisins, lui offrit en paiement ses poules, qui furent acceptées.

Les poules furent donc portées chez le voisin. Mais, comme elles n'étaient point renfermées, le lendemain, lorsqu'elles voulurent pondre, elles retournèrent chez Jacques déposer leurs œufs dans leur ancien poulailler.

Le fils de Jacques, nommé Philippe, petit garçon âgé de sept ans au plus, était alors tout seul à la maison. Entendant glousser ses poules chéries, il courut tout de suite au poulailler, fureta dans la paille et trouva les œufs. « Ha ! ha ! se dit-il à lui-même, voilà de bons œufs frais que j'aime tant ! ma mère sera bien aise de les trouver à son retour ;

1. Le rouble est une monnaie d'argent, dont le cours a varié entre 3 fr. 45 c. et 4 fr. 61 c. Elle vaut aujourd'hui 4 fr.

elle les fera cuire, et nous les mangerons. Cependant, reprit-il un instant après, pouvons-nous bien retenir ces œufs ? n'appartiennent-ils pas au voisin, comme nos pauvres poules ? J'appris l'autre jour à l'école que l'on doit rendre une chose que l'on trouve à celui à qui elle appartient, dès qu'on le connaît. Allons, allons, je n'attendrai pas que mes parents reviennent, je vais porter les œufs à leur maître. » En effet, il courut aussitôt frapper à la porte du voisin : « Tenez, lui dit-il en entrant, je vous apporte les œufs que vos poules viennent de pondre dans notre poulailler. — Et qui t'envoie ici ? lui demanda le voisin. — Personne. — Quoi ! tu m'apportes ces œufs sans que personne te l'ait commandé ? — Vraiment oui, mon père et ma mère ne sont point à la maison ; je fais ce qu'ils m'auraient dit de faire, j'en suis sûr. — Et d'où vient que tu n'as pas attendu leur retour ? — C'est qu'ils ne reviendront qu'à midi ; et d'ici là, je n'avais pas le droit de retenir une chose que je sais être à vous. »

Le vieil aveugle.

[XIX^e siècle.]

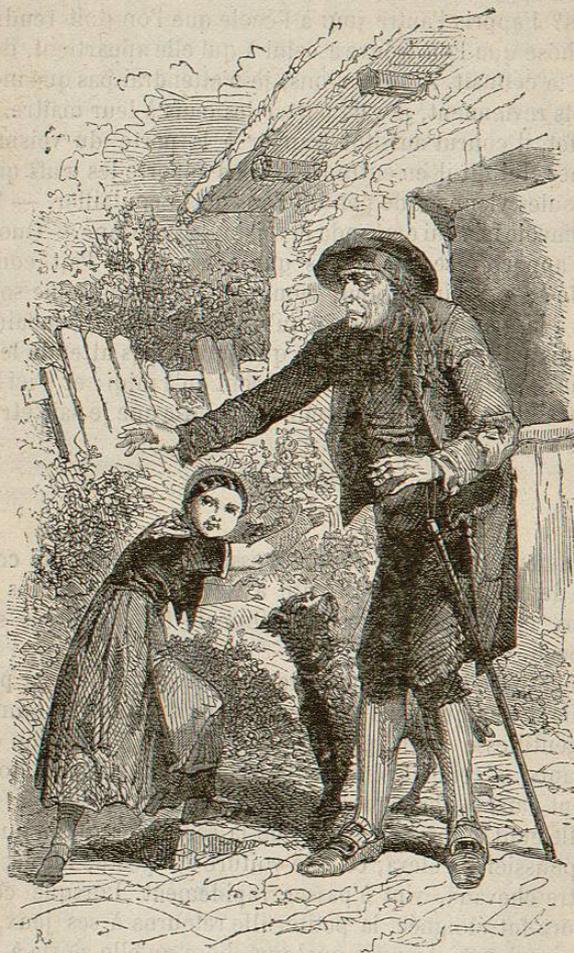
Un vieillard aveugle se tenait assis sur la route qui conduit de la ville de la Charité à Nevers, et de temps en temps une légère pièce de monnaie tombait dans son chapeau.

Sa petite fille était auprès de lui, et ses rires joyeux parvenaient quelquefois à égayer le visage du pauvre homme. La gentillesse de la pauvre petite attirait l'attention des passants, et rendait plus fréquentes les aumônes qui tombaient dans le chapeau du vieux mendiant.

Elle était à jouer au milieu de la route, lorsqu'un nuage de poussière s'éleva, et une voiture de poste, attelée de quatre chevaux, vint à passer rapidement. Lorsque cette voiture fut éloignée, la petite fille retourna à ses jeux, et fut surprise de trouver quelque chose qu'elle porta à son grand-père : c'était un portefeuille.

Le vieillard le prit, et sentant qu'il était plein et fermé par une petite serrure, il n'essaya point de l'ouvrir, et se

disposa à aller à la ville voisine le remettre aux autorités. Dans ce moment passait un paysan qui connaissait



le vieux mendiant, et qui s'approcha pour lui parler. « Qu'est-ce que vous tenez là à la main ? lui dit-il. — C'est un portefeuille que ma petite-fille vient de trouver sur la

route ; il est sans doute tombé de la voiture qui vient de passer. Je vais le porter à la Charité, afin que ceux qui l'ont perdu puissent le retrouver s'ils viennent le réclamer. — Que vous êtes bon ! ce portefeuille renferme probablement des billets de banque : votre fortune est faite si vous le gardez ; n'en parlez à personne. — Garder le bien d'autrui ! non, non ; j'aime mieux être misérable et honnête qu'être riche et avoir quelque chose à me reprocher. » L'aveugle alla sur-le-champ remettre sa trouvaille au commissaire de police de la Charité.

Le portefeuille fut réclamé dès le lendemain. On offrit au vieux mendiant une forte récompense, car la somme contenue dans le portefeuille était considérable. Il ne voulut rien accepter.

Quelques jours après le même paysan rencontra encore ce brave homme, et lui dit : « Eh bien ! trouvez-vous encore que vous avez bien fait de rendre ce portefeuille ? Vous savez maintenant ce qu'il contenait ; vous seriez riche si vous aviez voulu : que vous reste-t-il pour avoir été si honnête ? — Il me reste le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai bien agi. »

Le mendiant.

[janvier 1845.]

Dernièrement, un jour de congé, un élève externe du collège de Lille trouva sur son chemin un pauvre aveugle qui sortait de l'église et que conduisait un chien. L'enfant s'approche du pauvre et lui glisse sa petite aumône ; mais, ô surprise ! on lui refuse. L'enfant rougit, insiste, mais en vain. A quelque distance était son père, dont la surprise était grande aussi : il avait connu jadis les besoins de l'aveugle et l'avait secouru bien des fois ; il connaissait aussi sa probité, et, croyant que son refus a pour motif le jeune âge de l'enfant, il s'approche : « C'est mon fils, lui dit-il, prenez ; je suis bien aise qu'il vous donne, et j'applaudis à sa charité. — Non, monsieur, répond le pauvre ; ma misère est moins grande qu'elle n'était, et je puis à présent m'abs-

tenir de mendier. Il vient de m'être accordé une pension de cent cinquante francs à cause de mes services militaires, et en outre une gratification annuelle de cinquante francs m'est assurée. Je puis gagner aussi quelque chose à faire des commissions en ville : car mon chien me conduit fort bien ; je puis vivre ainsi. Je n'ai mendié que forcé par la plus absolue nécessité, et maintenant cette nécessité n'existe plus. »

Le jeune manœuvre.

[Novembre 1845.]

Un fermier des environs de Toulouse avait mis au fond d'un panier soigneusement recouvert de paille un sac de mille francs, et le portait à dos de cheval à son propriétaire : c'était le prix de son fermage, amassé à grand'peine dans cette année, mauvaise pour le pays. Chemin faisant, le panier se défonça et le sac tomba sur la grande route ; ce n'est qu'à son arrivée que le fermier s'aperçoit de cette perte : rien ne peut peindre le désespoir de cet homme ruiné. Il retourne chez lui et raconte son malheur, que l'on croit déjà sans remède.

Un jeune journalier d'environ dix-huit ans, nommé Leprieu, se rendait à son travail par le même chemin : il trouve le sac, le ramasse avec l'étonnement d'un homme qui n'a jamais vu pareil trésor, l'enveloppe soigneusement et arrive à son chantier, où il a la prudence de ne pas parler de sa trouvaille.

Les grandes nouvelles vont vite : c'était, pour une commune qui n'est pas très-riche, un événement important que le malheur arrivé au fermier, et bientôt les compagnons de travail de Leprieu en sont instruits et en causent entre eux. Le jeune homme connaît alors d'une manière certaine quel est le légitime propriétaire du trésor qu'il a trouvé ; il s'empresse de revenir au village, chargé de son fardeau, et il rend au pauvre fermier sa fortune et la vie.

Toute la fortune de cet honnête jeune homme consiste dans les 90 centimes qu'il gagne par jour.

Le fermier.

[1847.]

Un fermier des environs de Namur vint se plaindre à son propriétaire de ce que, dans une de ses grandes chasses, il avait foulé aux pieds et considérablement endommagé une pièce de blé. « C'est bon, répondit le propriétaire ; faites évaluer le dommage, j'en payerai le montant. » Le fermier lui ayant aussitôt répondu qu'il avait fait faire le calcul, et que le dommage s'élevait à cinq cents francs, le propriétaire le remboursa immédiatement et n'y pensa plus.

Quelques semaines après, il voit revenir le fermier : « Monsieur, lui dit ce brave homme, le blé qui avait été foulé aux pieds s'est relevé et est devenu le plus beau de toute la ferme. Je viens vous rapporter les cinq cents francs. » Et en effet, il déposa sur la table un sac contenant cette somme. « Ah ! s'écria le propriétaire charmé, mais non surpris, voilà un trait qui me plaît ; c'est ainsi que les hommes devraient toujours agir les uns envers les autres. »

Il ouvre un tiroir de son secrétaire, y prend cinq cents francs en or, et les mettant dans le sac où étaient les cinq cents francs du fermier, il lui remet le tout entre les mains. « Vous avez, lui dit-il, un enfant qui est encore à l'école ; je lui fais ce cadeau. Faites valoir cet argent pour lui comme vous l'entendrez ; quand il sera en âge, vous le lui remettrez de ma part, et surtout n'oubliez pas de lui dire à quelle occasion vous l'avez reçu. »

La probité récompensée.

[xviii^e siècle.]

Un jeune paysan breton, nommé Perrin, qui cultivait une petite ferme aux environs de Vitré¹, revenait un soir de cette ville avec sa femme Lucette. Perrin fait un faux pas et tombe. La nuit l'empêche de distinguer ce qui avait occasionné sa chute, il cherche avec les mains, et ramasse un sac assez pesant. Curieux de savoir ce qu'il contient, il

1. Chef-lieu d'arrondissement dans le département d'Ille-et-Vilaine.

entre avec Lucette dans un champ où brûlaient encore des racines auxquelles les laboureurs avaient mis le feu pendant le jour. A la clarté qu'elles répandent, il ouvre le sac, et y trouve douze mille francs en or. « Que vois-je ! s'écria Lucette ; ah ! nous voilà devenus riches. » Transportés de joie, ils se remettent en chemin : ils étaient près de leur maison, lorsque Perrin s'arrête. « Cet or peut nous rendre heureux, dit-il, mais est-il à nous ? La foire de Vitré vient de finir ; un marchand, en retournant chez lui, l'a vraisemblablement perdu ; dans ce moment où nous nous livrons à la joie, il est peut-être en proie au désespoir le plus affreux, pouvons-nous jouir de son bien ? Le hasard nous l'a fait trouver ; mais le retenir serait un vol. Allons chez M. le curé, et remettons-lui cet argent. » Lucette fut de son avis, et ils exécutèrent sur-le-champ cette bonne résolution.

Le curé fit annoncer dans les journaux le sac perdu ; personne ne se présenta pour le réclamer. Au bout de deux ans, le curé ne jugea pas qu'il fallût attendre davantage : il reporta le sac aux deux jeunes époux : « Mes enfants, leur dit-il, jouissez du bienfait de la Providence. Ces douze mille francs sont actuellement sans produit ; vous pouvez en faire usage. Si, par hasard, vous découvriez le maître, vous devriez les lui rendre ; faites-en un emploi qui, les changeant seulement de nature, n'en diminue point la valeur. » Perrin suivit ce conseil : il acquit pour cette somme la petite ferme qu'il tenait à bail. Le fermier, devenu propriétaire, donna une plus grande valeur à son terrain ; ses champs, mieux cultivés, devinrent plus fertiles : il vécut dans une douce aisance.

Dix ans après, un jour que Perrin, après un travail pénible, revenait des champs, il vit passer sur la grande route un homme dans une voiture qui versa à quelques pas de lui. Il courut porter du secours ; il offrit les chevaux de sa charrue pour transporter les malles, et pria le voyageur, qui n'était point blessé, de venir se reposer chez lui.

« Ce lieu m'est bien funeste, s'écria le voyageur : j'y ai déjà fait, il y a douze ans, une perte assez considérable.

Je revenais de la foire de Vitré : j'emportais douze mille francs en or, que j'ai perdus. — Comment, lui dit Perrin, avez-vous négligé de faire des recherches pour les retrouver ? — Cela ne me fut pas possible : je me rendais à Lorient¹, où je devais m'embarquer pour les Indes ; le temps pressait ; le vaisseau, prêt à mettre à la voile, ne m'aurait pas attendu : je ne pus faire des recherches, sans doute inutiles, qui, en retardant mon départ, m'auraient causé un préjudice beaucoup plus grand que la perte que j'avais faite. »

Ce discours fait tressaillir Perrin, qui redouble ses instances et décide le voyageur à venir chez lui. Son offre est acceptée. Perrin lui montre sa maison, son jardin, sa bergerie, ses bestiaux, l'entretient de ses champs et de leur produit. « Tout cela vous appartient, dit-il ensuite : l'or que vous avez perdu est tombé entre mes mains. Voyant qu'il n'était pas réclamé, j'en ai acheté cette ferme, dans le dessein de la remettre un jour à celui qui y a de véritables droits. Elle est à vous. »

L'étranger, surpris, regarde Perrin, Lucette et leurs enfants : « Où suis-je ? s'écrie-t-il enfin, et que viens-je d'entendre ? Quel procédé ! quelle vertu ! quelle noblesse ! Avez-vous quelque autre bien que cette ferme ? — Non ; mais si vous ne la vendez pas, vous aurez besoin d'un fermier, et j'espère que vous me donnerez la préférence. — Votre probité mérite une autre récompense : il y a douze ans que j'ai perdu la somme que vous avez trouvée ; depuis ce temps Dieu a béni mon commerce ; il s'est étendu, il a prospéré. Cette restitution aujourd'hui ne me rendrait pas plus riche. Vous méritez cette petite fortune : la Providence vous en a fait présent, ce serait l'offenser que de vous l'ôter. Conservez-la, je vous la donne : vous pouviez la garder ; je ne la réclamaïis point. »

Perrin versait des larmes de reconnaissance et de joie. « O mes enfants ! ô Lucette ! ce bien est à nous : nous pouvons en jouir sans trouble et sans remords ! »

1. Ville du département du Morbihan ; port renommé.

L'improbité punie.

[1809.]

L'empereur Napoléon, dont l'armée occupait depuis quelque temps l'île de Lobau¹, dans le Danube, y transporta ensuite son quartier général. Son premier soin fut de visiter ses soldats dans leurs bivacs. Ils prenaient alors leur repas : « Eh bien, mes amis, dit-il à un groupe devant lequel il s'était arrêté, comment trouvez-vous le vin ? — Il ne nous grisera pas, sire, répondit un grenadier en montrant le Danube; voilà notre cave. » L'empereur, qui avait ordonné la distribution d'une bouteille de vin par homme, fut surpris de voir ses ordres si mal exécutés. Il fit prendre des informations, et l'on découvrit que les employés aux vivres, chargés de ce service, avaient vendu à leur profit le vin destiné aux troupes de l'île. Ces misérables furent aussitôt arrêtés, traduits devant une commission militaire, et punis selon la rigueur des lois.

§ III. FIDÉLITÉ.

L'honnête homme se fait une loi de tenir ce qu'il a promis, dans les choses même les plus légères : car on est bientôt infidèle dans les grandes quand on s'accoutume à n'être pas fidèle dans les petites. (BLANCHARD.)

La fidélité, pour un cœur honnête, est chose sacrée : il n'est point de nécessité, point de terreur, point de séduction qui puisse le rendre infidèle. (*Moralistes anciens.*)

Régulus.

[250 av. J. C.]

Régulus, consul romain, après avoir vaincu les Carthaginois² en Afrique, fut ensuite vaincu par eux et fait prison-

1. A 9 kilomètres de Vienne.

2. La ville de Carthage, en Afrique, était une république puissante, surtout sur mer, et qui, après avoir lutté long-

temps contre les Romains, fut enfin détruite. La ville de Tunis est située à peu de distance de l'emplacement où était Carthage.

nier. Conduit à Carthage, il éprouva les traitements les plus inhumains; on lui fit expier les durs triomphes¹ de sa patrie. Les Romains, qui traînaient à leurs chars, avec tant d'orgueil, des rois tombés du trône, des femmes, des enfants en pleurs, pouvaient-ils espérer qu'on respectât dans les fers un citoyens de Rome?

La fortune redevint ensuite favorable aux Romains. Carthage demanda la paix; elle envoya des ambassadeurs en Italie : Régulus les accompagnait. Les Carthaginois lui avaient fait donner sa parole qu'il reviendrait reprendre ses chaînes, si les négociations n'avaient pas une heureuse issue : on espérait qu'il plaiderait fortement en faveur d'une paix qui devait lui rendre sa patrie.

Le sénat romain donna audience aux ambassadeurs et à Régulus. Régulus déclara qu'il venait, par l'ordre de ses maîtres, demander à la république romaine la paix ou l'échange des prisonniers.

Les ambassadeurs exposèrent les avantages de l'une et de l'autre mesure, et sortirent ensuite de la salle. Régulus voulut les suivre : mais les sénateurs le prièrent de rester à la délibération.

Pressé de dire son avis, il représenta fortement toutes les raisons que Rome avait de n'accorder ni la paix, ni l'échange. Les sénateurs, admirant sa fermeté, désiraient sauver un tel citoyen. Le grand pontife² soutenait qu'on pouvait le dégager du serment qu'il avait fait de retourner à Carthage.

« Suivez les conseils que je vous ai donnés, dit l'illustre captif d'une voix qui étonna l'assemblée, et oubliez Régulus. Je ne demeurerai point dans Rome, je n'attirerai point sur vous, par un parjure, la colère du ciel. J'ai promis à nos ennemis de me remettre entre leurs mains si vous rejetez la paix; je tiendrai mon serment : le violer serait un sacrilège.

« Je n'ignore point le sort qui m'attend; mais le crime

1. Les Romains, lorsqu'ils étaient vainqueurs, avaient coutume de traîner en triomphe leurs captifs depuis les

portes de la ville jusqu'au Capitole.
2. Chef de la religion chez les Romains.